

VILLE DE CAYEUX-SUR-MER
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de Cayeux-sur-Mer s'est réuni le 12 avril 2019 à 18 heures 30, en la salle des fêtes de la Mollière, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de :

- Mme Pascale BON, donne pouvoir à Mme Monique SZABLOWSKI
- Mme Clémentine BOUVILLE, donne pouvoir à M. Thierry BOUVILLE
- M. Jean-Pierre BOYARD, donne pouvoir à M. Abderramane KARBOUCHE
- Mme Anne-Marie COYARD, donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
- M. David ROBART, donne pouvoir à M. Edgar LAIGNEL
- Mme Angélique SUEUR, donne pouvoir à M. Philippe BOUTTE

Absente : Nathalie HUIART.

Le quorum étant atteint.

M. Jérôme LOUVEL a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Monsieur Christophe QUENESSEN arrive en cours de séance, à 18h39 avant le premier vote.

ORDRE DU JOUR

1	Pompe avitaillement	Compte de gestion 2018
2	Camping	Compte de gestion 2018
3	Assainissement	Compte de gestion 2018
4	Commune	Compte de gestion 2018
5	Pompe avitaillement	Compte administratif 2018
6	Camping	Compte administratif 2018
7	Assainissement	Compte administratif 2018
8	Commune	Compte administratif 2018
9	Pompe avitaillement	Affectation du résultat 2018
10	Camping	Affectation du résultat 2018
11	Assainissement	Affectation du résultat 2018
12	Commune	Affectation du résultat 2018
13	Assainissement	Surtaxe
14	Commune	Vote des taux
15	Pompe avitaillement	Budget primitif 2019
16	Camping	Budget primitif 2019
17	Assainissement	Budget primitif 2019
18	Commune	Budget primitif 2019
	Informations diverses	

Point numéro 1

2019-04-022

Pompe avitaillement - Compte de gestion 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Receveur en poste à Saint-Valery-sur-Somme et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget pompe avitaillement.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Monsieur NOIRET souhaite savoir à quoi est lié ce déficit récurrent. Monsieur le Maire répond que le déficit se creuse d'année en année du fait du salaire de la personne qui gère la pompe avitaillement, du stock à se procurer et de l'entretien de la cuve.

Monsieur le Maire rappelle que le service « pompe avitaillement » est un service qui est ancien, utile aux marins. Le bénéfice opéré par la commune est très faible sur ce qui est vendu.

Monsieur le Maire dit qu'une réflexion est en cours en faveur d'un paiement dématérialisé, par carte. L'agent actuellement embauché pourrait être orienté vers un autre service de la collectivité. Monsieur BOUVILLE souligne que le coût du carburant à la pompe avitaillement est bas. Monsieur le Maire dit que compte tenu du contexte actuel, il est plutôt bon de laisser ce coût peu élevé, pour les pêcheurs locaux. Monsieur NOIRET souhaite connaître la différence entre le prix d'achat et le prix de vente du carburant. Cette information sera donnée lors du prochain conseil municipal.

CONSIDÉRANT l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par :

Nombre de voix : POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOpte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice du budget pompe avitaillement 2018 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Point numéro 2

2019-04-023 Camping - Compte de gestion 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Receveur en poste à Saint-Valery-sur-Somme et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget camping.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Monsieur NOIRET souhaite connaître l'encours de la dette actuel pour le camping. Monsieur le Maire dit que la dette s'est éteinte en 2018.

CONSIDÉRANT l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par :

Nombre de voix : POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOpte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice du budget camping 2018 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Point numéro 3

2019-04-024 Assainissement - Compte de gestion 2018
--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Receveur en poste à Saint-Valery-sur-Somme et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget assainissement.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

CONSIDÉRANT l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par :

Nombre de voix : POUR : **22** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

ADOpte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice du budget assainissement 2018 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Point numéro 4

2019-04-025 Commune - Compte de gestion 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Receveur en poste à Saint-Valery-sur-Somme et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

CONSIDÉRANT l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par :

Nombre de voix : POUR : **22** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

ADOpte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice du budget commune 2018 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Point numéro 5

2019-04-026

Pompe avitaillement - Compte administratif 2018

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame CRÉPIN Martine, Première Adjointe ; Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

Délibérant sur le compte administratif du budget pompe avitaillement de l'exercice 2018, dressé par Monsieur le Maire de Cayeux-sur-Mer, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré.

DONNE ACTE à Monsieur Jean-Paul LECOMTE de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

	CA 2017	1068	Résultat exercice 2018	Résultat cumulé 2018
Investissement	0.00		0.00	0.00
Fonctionnement	-13 719,62		-13 484,79	-27 204,41

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par :

Nombre de voix : POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROUVE le compte administratif du budget pompe avitaillement 2018.

Point numéro 6

2019-04-027

Camping - Compte administratif 2018

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame CRÉPIN Martine, Première Adjointe ; Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

Délibérant sur le compte administratif du budget camping de l'exercice 2018, dressé par Monsieur le Maire de Cayeux-sur-Mer, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré.

DONNE ACTE à Monsieur Jean-Paul LECOMTE de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

	CA 2017	1068	Résultat exercice 2018	Résultat cumulé 2018
Investissement	- 39 874,37		- 2 155,25	- 42 029,62

Fonctionnement	1 168 475,79	39 874,79	237 055,72	1 365 656,72
----------------	--------------	-----------	------------	--------------

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par :

Nombre de voix : POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROUVE le compte administratif du budget camping 2018.

Point numéro 7

2019-04-028 Assainissement - Compte administratif 2018

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame CRÉPIN Martine, Première Adjointe ; Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

Délibérant sur le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2018, dressé par Monsieur le Maire de Cayeux-sur-Mer, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré.

DONNE ACTE à Monsieur Jean-Paul LECOMTE de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

	CA 2017	1068	Résultat exercice 2018	Résultat cumulé 2018
Investissement	-42 661,31		-318 125,13	-360 786,44
Fonctionnement	76 426,73	42 662,31	77 016,01	110 780,43

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par :

Nombre de voix : POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROUVE le compte administratif du budget assainissement 2018.

Point numéro 8

2019-04-029 Commune - Compte administratif 2018
--

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame CRÉPIN Martine, Première Adjointe ; Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

Monsieur le Maire présente la liste de tous les investissements réalisés en 2018, massivement réalisés en régie. Monsieur le Maire en profite pour remercier les services techniques. Des économies ont été réalisées grâce à la réalisation en régie de certains travaux et ces résultats seront retrouvés en 2019 avec l'aménagement de l'espace balnéaire.

Délibérant sur le compte administratif du budget commune de l'exercice 2018, dressé par Monsieur le Maire de Cayeux-sur-Mer, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré.

DONNE ACTE à Monsieur Jean-Paul LECOMTE de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

AFFECTATION DU RESULTAT	CA 2017	1068	Résultat exercice 2018	Résultat cumulé 2018	RAR	Chiffre à prendre en compte
Investissement	124 203,77		-817 389,58	-693 185,81	-192 060,52	-885 246,33
Fonctionnement	1 301 279,33	248 720,56	82 223,50	1 134 782,27		

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par :

Nombre de voix : POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROUVE le compte administratif du budget commune 2018.

Point numéro 9

2019-04-030
Pompe avitaillement - Affectation du résultat 2018

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	CA 2017	1068	Résultat exercice 2018	Résultat cumulé 2018
Investissement	0.00		0.00	0.00
Fonctionnement	-13 719,62		- 13 484,79	- 27 204,41

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par :

Nombre de voix : POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

1) EXCEDENT GLOBAL cumulé au 31/12/2018	- 27 204, 41
Affectation obligatoire :	
- à la couverture du besoin d'autofinancement (compte 1068)	0
Solde disponible affecté comme suit :	- 27 204, 41
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	

Point numéro 10

2019-04-031 Camping - Affectation du résultat 2018

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	CA 2017	1068	Résultat exercice 2018	Résultat cumulé 2018
Investissement	- 39 874,37		- 2 155,25	- 42 029,62
Fonctionnement	1 168 475,79	39 874,79	237 055,72	1 365 656,72

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par :

Nombre de voix : POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

2) EXCEDENT GLOBAL cumulé au 31/12/2018	+ 1 365 656,72
Affectation obligatoire :	
- à la couverture du besoin d'autofinancement (compte 1068)	+ 42 029,62
Solde disponible affecté comme suit :	+ 1 323 627,10
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	

Point numéro 11

2019-04-032 Assainissement - Affectation du résultat 2018
--

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	CA 2017	1068	Résultat exercice 2018	Résultat cumulé 2018
Investissement	-42 661,31		-318 125,13	-360 786,44
Fonctionnement	76 426,73	42 662,31	77 016, 01	110 780,43

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par :

Nombre de voix : POUR : **22** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

3) EXCEDENT GLOBAL cumulé au 31/12/2018	+ 110 780,43
Affectation obligatoire :	
- à la couverture du besoin d'autofinancement (compte 1068)	+ 110 780,43
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0

Point numéro 12

2019-04-033 Commune - Affectation du résultat 2018

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT	CA 2017	1068	Résultat exercice 2018	Résultat cumulé 2018	RAR	Chiffre à prendre

						en compte
Investissement	124 203,77		-817 389,58	-693 185,81	-192 060,52	-885 246,33
Fonctionnement	1 301 279,33	248 720,56	82 223,50	1 134 782,27		

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par :

Nombre de voix : POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

4) EXCEDENT GLOBAL cumulé au 31/12/2018	+ 1 134 782,27
Affectation obligatoire :	
- à la couverture du besoin d'autofinancement (compte 1068)	-885 246,33
Solde disponible affecté comme suit :	249 535,94
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	

Point numéro 13

2019-04-034 Assainissement - Surtaxe
--

Vu le contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif et notamment son article 48 « part collectivité » ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer la surtaxe d'assainissement comme suit :

- Part fixe : 35.00 €
- Part variable : 0,26 € par m3 d'eau

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par :

Nombre de voix : POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE de fixer, comme suit, la surtaxe Assainissement 2019 :

- Part fixe : 35.00 €
- Part variable : 0,26 € par m3 d'eau

Point numéro 14

2019-04-035
Commune - Vote des taux

Vu le Code des communes ;

Vu l'état 1259 MI de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation, des taxes foncières établi par Monsieur le Directeur des services fiscaux d'Amiens indiquant les bases d'imposition pour 2019 et précisant que le montant des allocations compensatrices revenant à la commune au titre des différentes taxes pour l'année 2019 s'élève à 50 800 €.

Vu le projet de budget primitif de l'exercice 2019 présenté par Monsieur le Maire ;

Considérant que le produit global attendu pour 2019 des quatre taxes directes locales s'élève à un montant de 2 090 538 €.

Monsieur VAULEY souhaite savoir comment va se passer la suppression de la taxe d'habitation. Monsieur le Maire dit qu'en attendant la suppression de la taxe d'habitation, cette taxe a plutôt augmenté que diminué. Monsieur le Maire rappelle sa promesse qui était de tenir un mandat avec beaucoup d'investissements, sans augmenter l'imposition ni d'emprunt. Le seul emprunt effectué au cours du mandat est un emprunt de 100 000 € pour équilibrer le budget assainissement. La commune de Cayeux a su réaliser en auto-financement tous ces projets depuis 2014.

Au regard de la gestion budgétaire saine au cours de son mandat (2014-2020) et les nombreux investissements réalisés malgré tout, Monsieur le Maire se questionne d'une part sur l'état du patrimoine de la commune actuel alors que la situation financière ancienne était sans conteste en meilleure forme ; et d'autre part sur le recours à l'emprunt récurrent lors des précédentes mandatures.

Monsieur NOIRET dit que les prêts sont facilités aujourd'hui et en réaliser permettrait de sauvegarder une capacité d'autofinancement pour la commune. Monsieur le Maire dit que c'est vrai mais qu'aujourd'hui raisonnablement, la commune ne doit pas emprunter massivement avant 2024, ou en tout cas pas avant les grands travaux d'investissement concernant la requalification du boulevard Sizaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par :

Nombre de voix : POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE d'appliquer les taux suivants :

2019	Bases	Taux	Produit fiscal
TH	6 588 000	15,28 %	1 006 646
TF BATI	4 614 000	21,67 %	999 854
TF NON BATI	207 400	40,52 %	84 038

Point numéro 15

2019-04-036 Pompe avitaillement - Budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif pompe avitaillement 2019 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 115 204 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par :

Nombre de voix : POUR : **22** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

APPROUVE le budget primitif pompe avitaillement 2019.

Point numéro 16

2019-04-037 Camping - Budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif camping 2019 qui s'équilibre

- en section d'investissement à 100 000 €
- en section de fonctionnement à 1 560 927 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par :

Nombre de voix : POUR : **22** CONTRE : **0** ABSTENTION : **0**

APPROUVE le budget primitif camping 2019.

Point numéro 17

2019-04-038

Assainissement - Budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif assainissement 2019 qui s'équilibre

- en section d'investissement à 527 911 €
- en section de fonctionnement à 449 102 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par :

Nombre de voix : POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROUVE le budget primitif assainissement 2019.

Point numéro 18

2019-04-039

Commune - Budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif commune 2019 qui s'équilibre

- en section d'investissement à 2 093 225 €
- en section de fonctionnement à 5 303 050 €

Monsieur le Maire donne les grands principes de l'année 2019 avec notamment un budget en fonctionnement à la baisse au regard des économies déjà réalisées sur 2018 (électricité, combustibles, quincaillerie, fournitures, frais d'affranchissement, etc.). Au sujet de l'éclairage public, Monsieur le Maire rappelle la situation dans laquelle se trouve la Commune. La Commune a délégué la gestion de l'éclairage public à la FDE qui a mandaté plusieurs sociétés pour intervenir sur les problématiques d'entretien et de dépannage de cet éclairage. L'évolution du travail relatif à la gestion de cette compétence fait appel à de nouvelles compétences en matière d'électronique.

Pour ce qui est des dépenses de personnel, une véritable politique de réduction des moyens est en cours puisqu'en 2021, il est prévu de passer à 40 agents, contre 58 en 2018. Les départs en retraite ne sont en effet, plus remplacés. Face à la charge de travail qui reste la même, voire qui augmente, et aux effectifs qui diminuent, le personnel est renforcé des emplois saisonniers, notamment l'été.

La commune verse aussi une compensation annuelle à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme à hauteur de 773 492 €.

Au niveau des recettes de fonctionnement, Monsieur le Maire dit qu'il est un peu déçu du peu de recettes des horodateurs en 2019 du fait du forfait post-stationnement (FPS) qui a tardé à se mettre en place. Les autres régies rapportent aussi des recettes non négligeables permettant ainsi d'équilibrer le budget (374 100 €), de même que les impôts et taxes (2 679 538 €) ainsi que le prélèvement communal du casino et les dotations d'Etat.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une subvention d'équilibre à hauteur de 700 000 € du budget camping vers le budget principal afin de ne pas recourir à l'emprunt et de pouvoir continuer à investir.

L'encours de la dette diminue et n'est plus qu'à 2 172 307 € (431 000 € dette et intérêts à l'année). Le taux d'endettement de la commune est passé, durant ce mandat, de 98 % à 64 %.

En ce qui concerne les projets d'investissement pour 2019, les travaux pour Cayeux Plage constitueront la vitrine de cette année. Le recours à la régie interne vient diminuer l'investissement externe pour Cayeux plage grâce à la réalisation du boudrome et du barri  ge. Les   conomies ainsi r  alis  es sont importantes, Monsieur le Maire remercie de ce fait les agents pour leur implication.

D'autres projets sont pr  vus pour 2019 comme le projet d'extension pour la salle Henri Deloison, la deuxi  me tranche du parking du Hourdel, les travaux du plan v  lo, la porte d'entr  e de la mairie (r  alis  ), la cl  ture et le portail de l'  cole de la salle des f  tes de la Molli  re, la r  fection de l'  glise, l'aire de jeux sur la plage, la remise en   tat du parc «   clairage » avec le concours de la FDE.

En voirie deux projets sont pr  vus : Rue L  on Parmentier et Rue d'Enfer.

Pour ce qui est des recettes d'investissement, la Commune pr  voit les diverses inscriptions habituelles (virement de la section fonctionnement    l'investissement), et le recours aux subventions.

Le Conseil municipal apr  s en avoir d  lib  r      l'unanimit   par :

Nombre de voix : POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROUVE le budget primitif commune 2019.

La s  ance est lev  e    20h03.

Le pr  sent extrait est affich      la porte de la Mairie en ex  cution des dispositions du Code G  n  ral des Collectivit  s Territoriales.

Fait en Mairie, le 15 avril 2019.

